

Lyon, le lundi 8 octobre 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE**La Métropole de Lyon et Action Logement s'engagent pour le développement d'une nouvelle offre de logements locatifs intermédiaires**

A l'occasion de la séance de clôture des Ateliers Habiter & Se Loger, le 8 octobre 2018, Michel Le Faou, Vice-Président de la Métropole de Lyon, délégué à l'Urbanisme et au renouvellement urbain, au logement et au cadre de vie, adjoint à la ville de Lyon, et Viviane Chaine-Ribeiro, présidente d'Action Logement Immobilier, ont signé une convention de partenariat pour accélérer le développement du logement locatif intermédiaire (LLI et PLI) dans le territoire métropolitain.

Cette convention s'inscrit dans le prolongement des engagements pris dans la convention cadre de territoire, signée en janvier 2017 par la Métropole de Lyon et Action Logement en faveur du logement des salariés. Les deux signataires partagent le constat que l'offre de logement locatif intermédiaire répond à un grand nombre de besoins en logements des actifs sur l'ensemble du territoire.

Les filiales lyonnaises d'Action Logement Immobilier, **in'li Aura** (société dédiée au logement locatif intermédiaire issue de la fusion, notamment, d'Entreprises-Habitat Immobilier et Promélia en juin 2018), ainsi que deux Entreprises Sociales pour l'Habitat, **Alliade Habitat** et **Immobilière Rhône-Alpes**, porteront collectivement l'objectif fixé de **2 150 logements intermédiaires produits d'ici 2020 sur la Métropole de Lyon**, pour un investissement estimé à 380 millions d'euros.

Destiné aux classes moyennes, non éligibles pour un logement social, et pour qui le marché privé représente un taux d'effort trop important, notamment les jeunes ou les personnes seules, le logement locatif intermédiaire (LLI ou PLI) constitue une alternative crédible et une opportunité de se loger sur la Métropole de Lyon, avec des loyers qui seront 15 à 20% inférieurs à ceux du marché.

Il s'agit ainsi, pour les signataires, de favoriser la mobilité des salariés et leur implantation à proximité des emplois. Il contribue au dynamisme économique et à la compétitivité de la Métropole de Lyon, tout en répondant aux enjeux de création d'une offre de logement abordable, d'une mixité dans les quartiers et d'équilibre territorial.

Pour cela, la branche « immobilière » d'Action Logement s'engage à mobiliser ses filiales lyonnaises et, à travers elles, les fonds propres nécessaires au développement de cette nouvelle offre, qui sera produite en VEFA (acquisition de logements dans les programmes développés par la promotion privée) ou en maîtrise d'ouvrage directe. Pour sa commercialisation, un portail web dédié, www.inli.fr, sera déployé en Auvergne-Rhône-Alpes en décembre 2018. Il permettra d'accéder rapidement et sans intermédiaire à l'offre locale (environ 500 logements à louer chaque année dans le territoire métropolitain). De son côté, la branche « Services » d'Action Logement assurera la promotion de cette nouvelle offre auprès des entreprises du territoire et contribuera à son financement.

Pour aider au développement de cette offre, la Métropole de Lyon s'engage à partager avec les sociétés immobilières d'Action Logement l'information sur le développement économique de son territoire et les créations ou transferts d'emplois susceptibles de générer des demandes de logements

pour les salariés concernés. Elle facilitera aussi l'identification de fonciers ou d'opérations susceptibles de contribuer à la réalisation de l'objectif, en particulier sur des opérations publiques.

A PROPOS D'ACTION LOGEMENT

Depuis plus de 60 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi. Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC – ex 1% logement) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 18 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales. Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte 500 filiales immobilières dont 65 ESH et un patrimoine d'un million de logements sociaux et intermédiaires. Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Le Groupe s'attache particulièrement à proposer des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

Ses filiales immobilières sur la Métropole

in'li Aura est issue de la fusion, en juin 2018, de différentes filiales d'Action Logement Immobilier : Entreprises-Habitat Immobilier, Promelia, Epergos Habitat, Faly, Sirul, Les Sorbiers.

Elle compte 7 700 logements intermédiaires, libres ou conventionnés dans différents départements de Rhône-Alpes, dont 5 500 dans la Métropole de Lyon.

Sa mission est de permettre aux classes moyennes, notamment les jeunes actifs, de se loger dans les zones tendues et les grandes villes pour un loyer inférieur à celui du marché.

www.inli.fr / Contact : corine.guerin@inli.fr

Immobilière Rhône-Alpes, société 3F, se positionne au deuxième rang des Entreprises sociales pour l'habitat (ESH) de la région. Elle gère un patrimoine de près de 19 000 logements, notamment dans les agglomérations de Lyon, Annecy, Grenoble. En plus de son activité de construction, qui l'a conduit à lancer 649 logements en 2017, Immobilière Rhône-Alpes a consacré cette année 12,7 millions d'euros à l'amélioration et à la restructuration de son patrimoine. www.groupe3f.fr

Alliade Habitat est l'entreprise partenaire du logement des salarié-e-s. Les 800 femmes et hommes qui la composent agissent quotidiennement aux côtés de plus de 100 000 clients pour répondre rapidement et efficacement à leurs besoins en matière de logement et de service.

Premier opérateur logement en région Auvergne-Rhône-Alpes avec un patrimoine de 42 700 logements, Alliade Habitat accompagne les acteurs locaux pour dynamiser le lien emploi/logement.

Partenaire clé de la vitalité des territoires, sa mission est de concevoir, construire et mettre à disposition des publics salariés des solutions de logements et de services associés, répondant à leurs attentes et contraintes du quotidien. Alliade Habitat accompagne les acteurs locaux pour dynamiser le lien emploi/logement. S'inscrivant dans l'économie sociale et solidaire, Alliade Habitat est un partenaire de confiance, responsable et engagé qui déploie ses savoir-faire pour répondre aux besoins des salariés, des entreprises et des collectivités locales. [@AlliadeHabitat](http://www.alliadehabitat.com)

Contact : e.masson@alliade.com

A PROPOS DE LA METROPOLE

La Métropole de Lyon a pour missions de définir, décliner et mettre en œuvre la stratégie d'Habitat et de Logement de la Métropole sur les 59 communes du territoire. Cette stratégie est énoncée dans le Plan Local de l'Habitat (PLH) en vigueur et sera inscrite dans le volet habitat du Plan Local d'Urbanisme-Habitat (PLU-H).

Cette politique dynamique et solidaire vise à apporter des réponses adaptées et diversifiées aux besoins de tous les ménages : accession à la propriété (libre et à prix maîtrisé), logement locatif intermédiaire et social, habitats spécifiques liés au handicap ou au vieillissement, logement des jeunes et des étudiants, gens du voyage...

La Métropole intervient sur l'ensemble de la chaîne du logement, dans le parc privé, collectif ou social :

- soutien à la production et au renouvellement de l'offre de logements pour répondre aux besoins diversifiés des ménages : 8 000 à 8 500 logements neufs produits par an dont 4 000 logements sociaux
- amélioration de la qualité du parc de logements existants : réhabilitation énergétique des logements (Ecoréno'v) ; aide aux ménages pour réaliser des travaux dans leur habitation, dans les secteurs soumis à un Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ; lutte contre l'habitat indigne ; lutte contre la précarité énergétique...
- accès et maintien dans le logement : fichier commun de la demande de logements sociaux sur le territoire ; dispositifs de prévention des expulsions et d'accès au logement ; aide individuelle apportée aux ménages via le Fonds de solidarité logement (FSL),...